

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_070

Sur convocation en date du 18 octobre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 octobre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

| | | |
|------------------------|-------------------|--------------------|
| BOZONNET-MEUNIER Kathy | BABUT Aurore | FAYARD Pascal |
| THEVENET Jean-Marc | BERTHET Dominique | FERRIER Patricia |
| BERLAND Martine | CALMUS Zarouhine | GAY Daniel |
| MARTIN Hubert | CARLIER Albert | GEOFFRAY Karine |
| CHATELAIN Béatrice | CHIROL Xavier | GOYAT Pascal |
| SIMONET Jean-Michel | CORDIER Michel | MONTIBERT Pierre |
| | DUBOIS Loïc | PERNET Martin |
| | DUCLOS Laurent | PEYROT Pascale |
| | DUCROZET Isabelle | SUPIE Sylvie |
| | FALAISE Alain | VOVILIER Christian |

Procurations :

Madame Olivia PANEL donne procuration à Monsieur Martin PERNET

Madame Cathy PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc THEVENET

Mise en ligne le : 26/10/2022

Collège de Péronnas

Subvention exceptionnelle

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Madame le rapporteur informe l'assemblée que, dans le cadre du projet d'association sportive, le collège de Péronnas souhaite créer un T-shirt à l'effigie de l'établissement. Les élèves de 3ème accompagnés de leur professeur d'arts plastiques ont travaillé à l'élaboration d'un logo à cet effet. Après consultation de l'ensemble des élèves et professeurs du collège, le logo « blason » a été retenu. Le blason apposé sur le T-shirt porté lors des compétitions sportives véhiculera l'image du collège mais aussi de la Ville de Péronnas.

Il est ainsi demandé si la Ville souhaiterait participer financièrement à ce projet. Une commande de 250 pièces serait passée pour un montant de 2 550 € TTC, soit 10,20 € l'unité. L'ajout du logo de la Ville de Péronnas sur la manche du vêtement s'élève à un montant de 375 € TTC.

Après concertation, la municipalité propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour la participation à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Madame le rapporteur,

Vu son bien-fondé,

À l'unanimité (29 voix pour),

AUTORISE Madame le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au collège de Péronnas pour sa participation financière au projet d'association sportive et plus particulièrement la fabrication de T-shirts pour les compétitions sportives.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_10_070

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 OCTOBRE 2022



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc THEVENET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.M. THEVENET', is written over the printed name of the secretary.